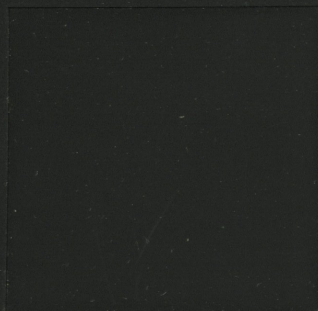
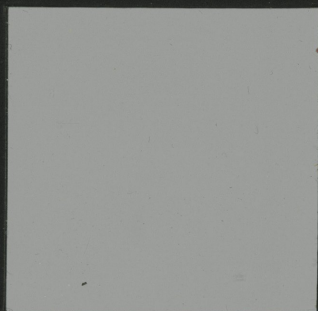
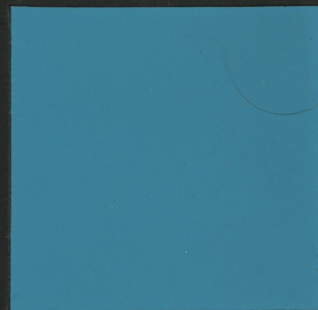
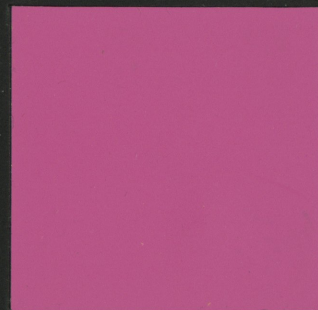
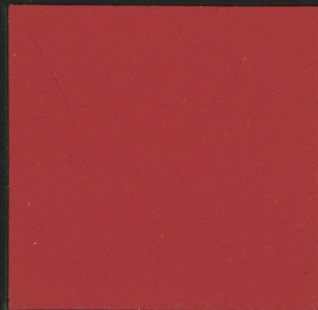
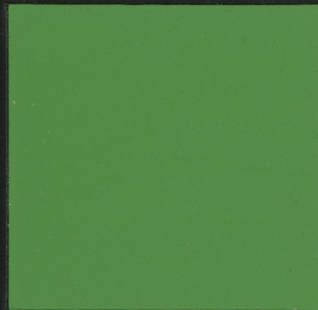
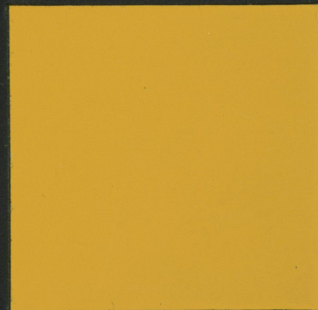
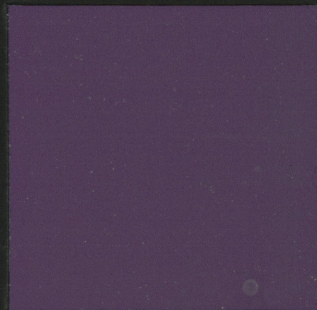
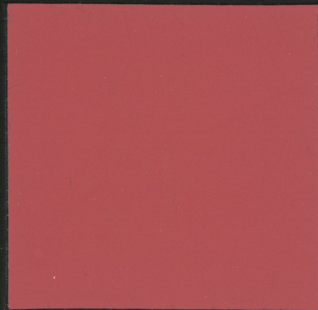
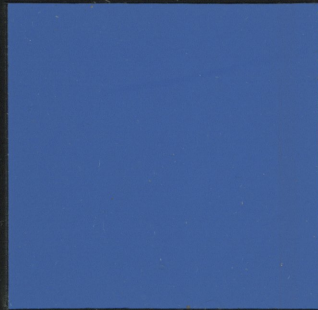
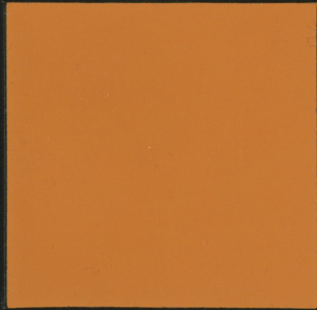
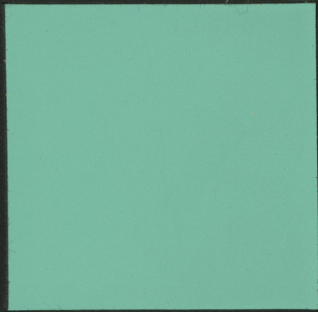
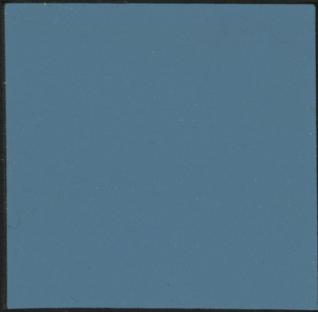
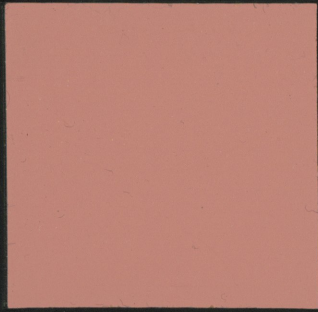
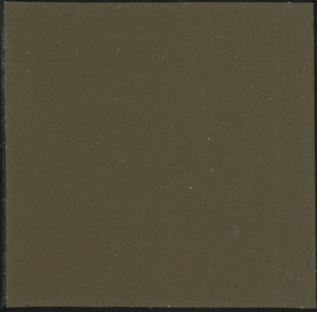
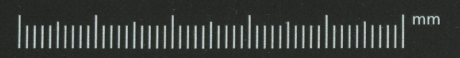


colorchecker CLASSIC



x-rite



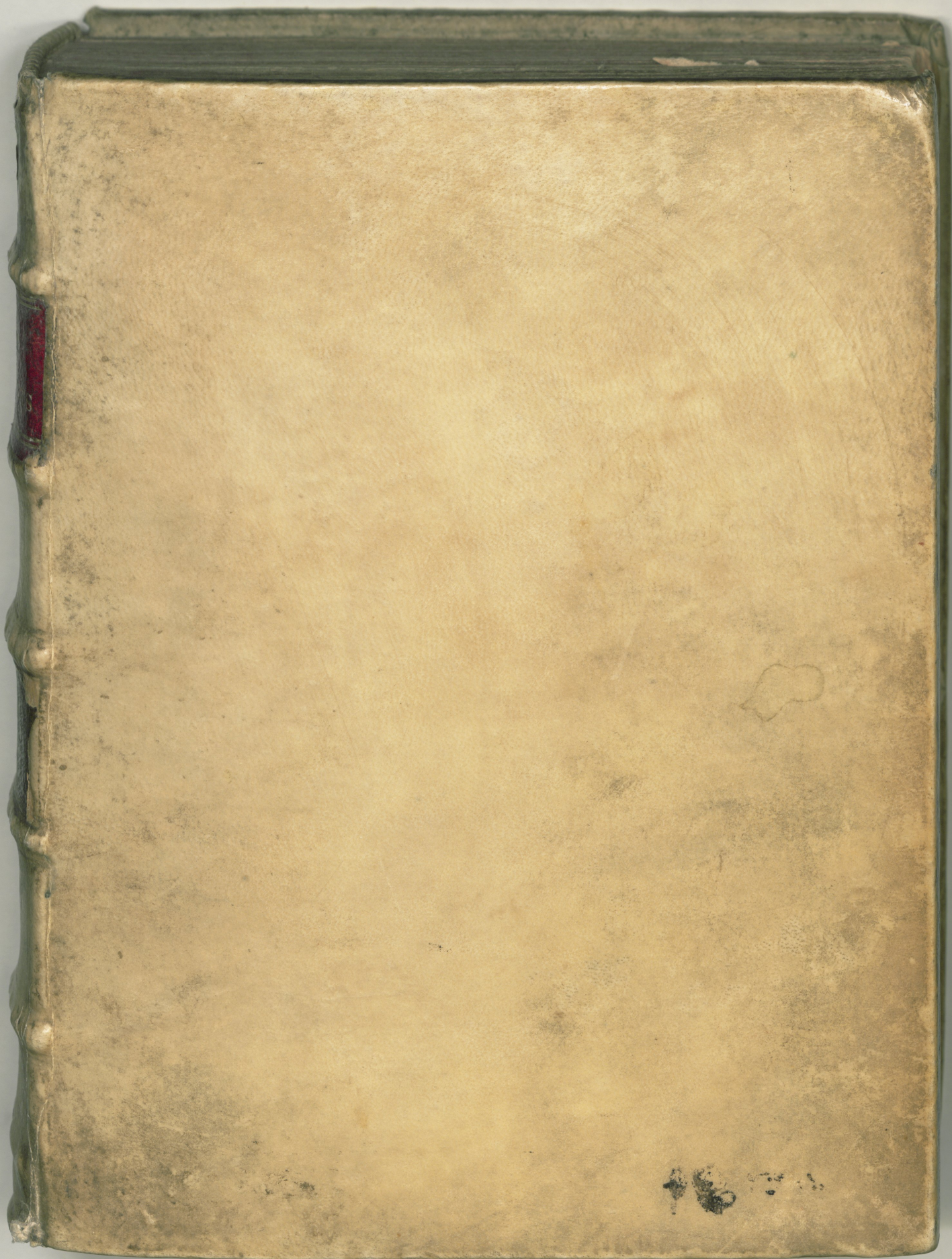
414

DU BUISSON
—
GUERRE CIVILES

6

—
1652

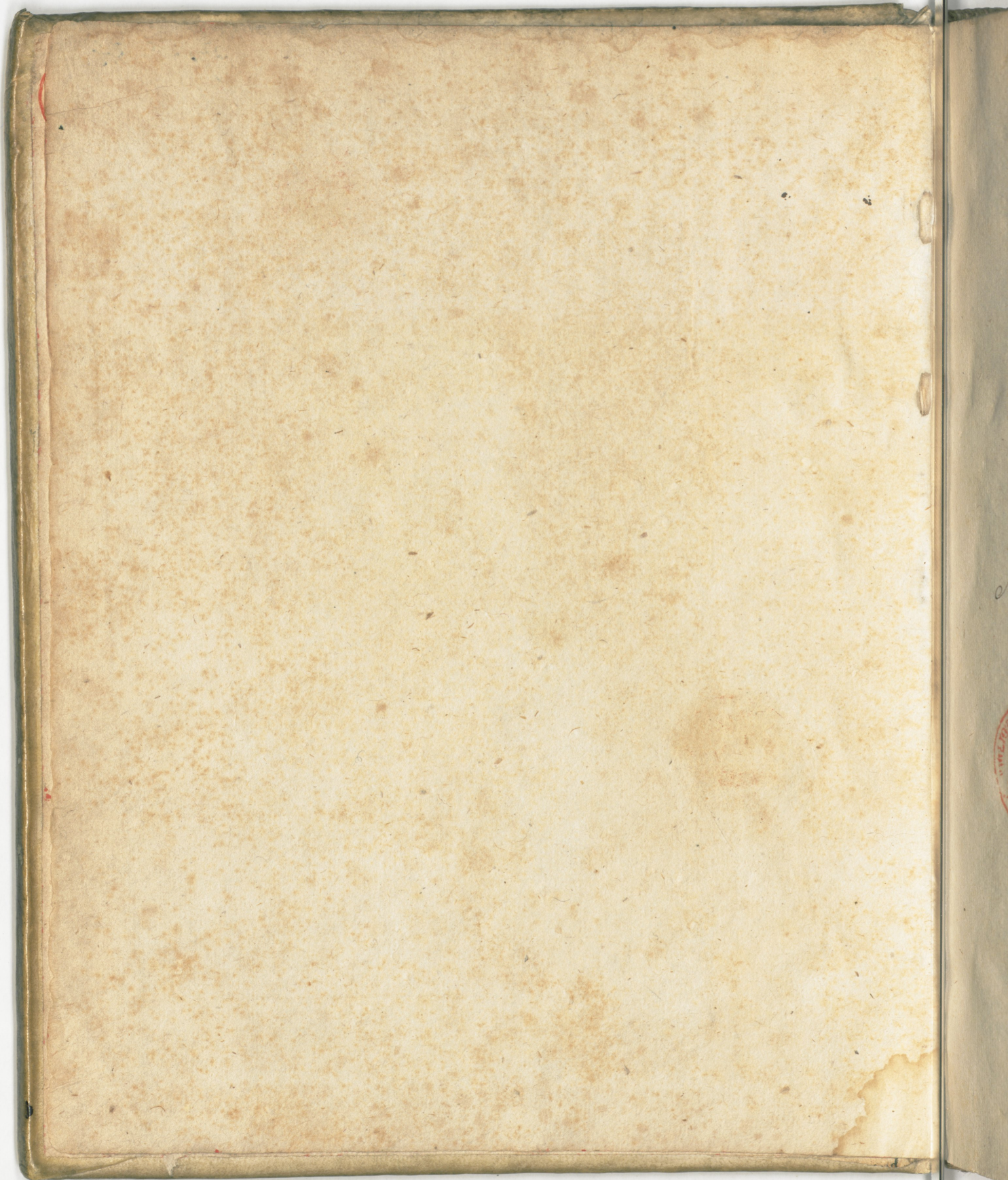






17. a. 10. 10. 10.

22. 5. 24





~~2,786~~
~~E~~

4414

Journal
De
M^r Dubuisson Aubenay
De L'année 1652





Decla
mille
Arres
la su
Plypa
decla
par e
Rela
et de l
comma
Lettre
retour
Lettre

LES
LETTRES 18^e p.
365

DE MONSEIGNEUR
LE PRINCE
A SON
ALTESSE ROYALE.

ET
A MESSIEURS
DV PARLEMENT,
ENSEMBLE LA REQVESTE DE
MONSEIGNEUR LE PRINCE

ENVOYEE AV PARLEMENT

*et la Grande aporter par Escrip de la part
par le fr de Paris. St. V. J. J. J. J.*

APARIS

chez NICOLAS VIVENAY en sa bouti-
que au Palais.

M. DC. LII.

publiee le 15. Mars. 1652.

LES

986
307

LETTRES

DE MONSIEUR

LE PRINCE

A SON

ALTESSE ROYALE

ET

A MESSIEURS

DU PARLEMENT

ENSEMBLE LA REQUESTE DE

MONSIEUR LE PRINCE

ENVOYEE AU PARLEMENT

*et la Requête pour le Prince de Conti
par le Sr de la Roche-Aymon
le 12. Janvier 1677.*

APRIS

chez NICOLAS VIVENAY en la boutique

du au Palais.

M. DC. LIII.

Par le Sr de la Roche-Aymon.



369

MESSIEURS,

Je croy que vous connoissés à cette heure que l'empressement que mes Ennemis ont eu de vous obliger à verifler vne Declaration contre moy, n'a esté qu'un moyen qu'ils ont creu fort propre à me décrier dans la France & à faire paroistre que la cause de ma retraite & de ce que j'ay fait depuis n'estoit pas iuste, & par là faciliter le retour du Cardinal Mazarin. Je ne doute point que vous ne connoissiez maintenant les veritables suiets qui m'ont obligé à prendre les armes & ie croy que vous ne ferez pas moins paroistre presentement le zele que vostre compagnie a pour le bien de l'Estat, qu'elle a fait par le passé, en vous servant de toutes sortes de moyens pour chasser cet Ennemy.

B

A MESSIEURS

368

4

personne mes amis & tout ce qui deppend
de moy pour concourir avec vous à un ou-
rage si aduantageux à l'Estat & si honora-
ble à vostre Alteſſe Royale, la paix gene-
rale le repos du Royaume & de toute la
Chreſtienté s'en enſuiuront neceſſairement
i'attends avec impatience les ordres de vo-
ſtre Alteſſe Royale & la ſupplie tres-hum-
blement de croire que ie ſuis avec tout le
reſpect imaginable

I ay apptis que le Cardinal Mazarin estoit

en France que les ſuyes de la France
ſe diſpoſoient à venir contre moy. Je croy
que voſtre Alteſſe Royale connoit bien

Vostre tres-humble & tres-
obeyſſant Seruiteur

LOUIS DE BOVRBON,

Au Camp de Briſembourg
le 4. de Ianuier 1652.

MESSIEURS
Cependant Monsieur de... ie vous prie de

369

MESSIEURS,

Le croy que vous connoissés à cette heure que l'empressement que mes Ennemis ont eu de vous obliger à verifiser vne Declaration contre moy, n'a esté qu'un moyen qu'ils ont creu fort propre à me décrier dans la France & à faire paroistre que la cause de ma retraite & de ce que i'ay fait depuis n'estoit pas iuste, & par là faciliter le retour du Cardinal Mazarin. Le ne doute point que vous ne connoissiez maintenant les veritables suiets qui m'ont obligé à prendre les armes & ie croy que vous ne ferez pas moins paroistre presentement le zele que vostre compagnie a pour le bien de l'Estat, qu'elle a fait par le passé, en vous servant de toutes sortes de moyens pour chasser cet Ennemy.

B

A MESSIEURS

370

100

9
public & les troupes de la France, & en
contribuant ce qui peut dependre de vous,
pour procurer à la Chrestienté vne paix
generale qui luy est si necessaire. J'ay char-
gé le Sieur de la Salle de vous expliquer tou-
tes mes pensées sur tout cecy & de vous of-
frir ma personne & tout ce qui depend de
moy pour contribuer à deux desseins si ho-
norables pour vostre compagnie, & si vtilles
à l'Estat. le vous prie de luy adiouster entiere
creance & de croire que ie suis,

MESSIEURS,

Vostre tres-humble & tres
affectionné Seruiteur

LOVYS DE BOURBON.

Du Camp de Brisfambourg


le 4. Ianuier 1652.

A MESSIEURS.

371
258

158
372

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]


S
voir
Et l'
trez
fois
aref
delle
vn e
lom
Roy
pure
que
Alte
ration
Roy
con



408
379

A MESSIEURS,

Messieurs du Parlement de Paris.

S'VPPLEIE tres-humblement Louys de Bourbon. Disant que le Cardinal Mazarin, ne s'est pas contenté d'auoir entrepris sur la liberté en l'année 1650. Et l'auoir retenu prisonnier, l'espace de treze mois. Il a encore pour vne seconde fois concerté & pris resolution de le faire arrester au mois de Iuillet dernier: Mais ce dessein ayant esté descouuert, il fit dresser vn écrit tout remply de faulseté & de calomnie: Lequel fut leu en la presence du Roy, des grands du Royaume, & des Deputez des compagnies Souueraines; Et bien que cet écrit ait esté des- aduoué par son Altesse Royale, & annullé par vne Declaration publiée le iour de la Majorité du Roy. Neantmoins le changement à ap-

proteste de implorer due pour le service

374
258

porté le lendemain dans le Conseil de sa Majesté, le refus de trois jours fait à son Altesse Royale, pour paruenir à vn accommodement: les negociations, & le negocié continuel, la precipitation, & l'empressement pour la verification, & la Declaration, contre le suppliant, & ceux qui l'on fuiuy, & tout ce qui s'est passé depuis la sortie du Roy de Paris, ont bien fait connoistre, à vn chacun que la resolution estoit prise de sacrifier tout au retour du Cardin l Mazarin, qu'il n'y auoit aucune seureté pour le suppliant, que les Declarations du Roy n'estoient que des pieges & qu'à present il seroit opprimé; Et cet ennemy public, en estat peut estre de trouuer peu de resistance à son reestablissement; s'il n'eut opposé des forces à celles qu'il a fait venir de tous costez, & qu'il emmeine en personne, & toutesfois, il a eu l'adresse abusant du nom du Roy, & du zele que vous auez pour la conseruation de l'autorité Royale, de faire passer vne Declaration contre le suppliant, & condamner des armes qui n'ont esté prises qu'aprez y auoir esté poullé, & reduit aux dernieres extremitez, & qu'il proteste de n'employer que pour le seruice

du Roy, & sous les ordres de son Alteſſe
Royalle, & conformement à ſes ſentiments,
& à ceux de voſtre Compagnie, pour l'ex-
cution de la Declaration du Roy, & Arrests
interuenus contre ledit Cardinal Mazarin,
& paruenir à la Paix Generale.

CE conſideré, Meſſieurs, il vous plaiſe de
vos graces ordonner qu'il ſera ſurcis à l'exe-
cution de la Declaration, dudit iour quatre Oſto-
bre dernier. Inſques à ce que la Declaration du
Septembre dernier: Et Arrest de
la Cour rendu contre le Cardinal Mazarin
ayent eſté plainement & entierement executez:
Et vous ferez bien. Signé,
LOVYS DE BOVRBON.

LA CREANCE

678
872

du Roy, & sous les ordres de son Altesse
Royale, & conformément à les tenues
& à ceux de votre Compagnie, pour l'ex-
écution de la Déclaration du Roy, & autres
intervenues contre ledit Cardinal Mazarin
& parvenir à la Paix Générale.

En conséquence, Messieurs, il vous plait de
vous faire ordonner qu'il sera fait à l'ex-
écution de la Déclaration, dans tous autres Es-
tats de la Déclaration. L'après à ce que la Déclaration de
septembre dernier: Et à tout de
la Cour vobis contre le Cardinal Mazarin
ayant été plaiment & entièrement exécuté:
Et vous ferez bien. Signé.

LOUIS DE BORBON

LA GRANCE

L
P
C
du q
du P
Com
sent.
Qu
dans
tret
son
ioin
abu
te pu
ses f
Prin

308
317

LA CREANCE
DE MONSEIGNEVR
LE PRINCE
PORTE AV PARLEMENT
PAR LE SIEVR
DE SALZEST.

Que l'entrée du Cardinal en France, est la iustificatiō de ses armes, qu'il l'auoit tousiours bien creuë, atendu que depuis qu'il a esté chassé par Arrest du Parlement, son esprit auoit agy dans les Conseils du Roy, comme s'il y eut esté present.

Que la resolution qu'il a prise, entrât armé dans le Royaume, est de fomenter & d'entretenir la diuision qu'il a iettée dans la maison Royale sous le pretexte specieux de ioindre ses armes à celles du Roy, dont il abuse insolemment par vne vsurpation toute publique de sa main, de son sceau & de ses finances, pour opprimer Monsieur le Prince le premier, & se faire vn chemin fa-

378

665

cile à tout entreprendre contre son Altesse Royale, le Parlement, & la Ville de Paris, qui restent aujourdhuy les seuls obiets de sa vengeance, esperant de deux choses l'une, ou que par force il trouuera sa place dans le desordre, si la guerre continuë, ou que par intrigue il entrera dans vn accommodement si la paix se fait par ses negociations secretes.

Que le dessein de Monsieur le Prince est de s'opposer aux dangereux artifices, & aux pernicieux moyens dont le Cardinal Mazarin se veut aujourdhuy seruir, pour se rendre plus puissant à la Cour, qu'il n'a iamais esté.

Que tout ce qu'il a fait iusques à cette heure n'est que pour se garrantir de l'oppression, de laquelle il estoit, & est encore menacé, & pour faciliter les moyens de paruenir à la conclusion de la paix generale, mais qu'à present qu'il ne peut douter de la resolution que doiuent prendre son Altesse Royale, Messieurs du Parlement & tous les bons François contre l'ennemy commun de l'Estat, il ne cherchera la securité & celle de toute sa maison, qu'avec eux & est prest de s'y réunir de tout son

cœur pour contribuer tout ce qui dépendra de sa personne, de ses forces, & de son credit, afin de procurer avec le repos particulier de la France le General de toute la Chrestienté.

282
379

AVANT LECTURE

Ces lettres dont l'on vous donne la communication ne doivent point être tirées hors de ces limites dont les rois respectent tous les jours. Elles sont importantes, & concernent le dernier secret, qui vous doit persuader de la sincérité des intentions de Monsieur le Prince, & de la justice de ses armes. Lors que le Cardinal Mazarin en France, que l'on vous a voulu faire passer pour promoteur d'une guerre civile, & le coup, qui a du depuis préparé pour lui en faciliter le passage, qu'il est bien a regretter du nom de l'écrit, pour servir les passions dans leur dévouement, & à l'obéissance du Roy, sont ces desseins de cette ambition prétendue de Monsieur le Prince pour la souveraineté, ou plutôt ne sont-ce point des orages que l'on lui prépare pour l'écarter, & avec eux ceux qui abouissent à la réception de ses

380
p. 18

AV LECTEUR

CEs lettres dont l'on vous donne la communication ne doiuent point entrer au nôbre de ces imprimez dont les ruës retentissent tous les iours, elles sont importantes, & contiennent le dernier secret, qui vous doit persuader de la sincerité des intentions de Monsieur le Prince, & de la iustice de ses armes. Le retour du Cardinal Mazarin en France, que l'on vous a voulu faire passer pour pretexte à vne guerre ciuille, & les troupes, qu'il a du depuis preparées pour luy en faciliter le passage, qu'il ose bien appeller du nom de secours, pour ranger les factieux dans leur deuoir, & à l'obeyssance du Roy; sont-ce des effects de cette ambition pretendüe de Monsieur le Prince pour la Souueraineté, ou plustost ne sont-ce point des orages que l'on luy prepare pour l'accabler, & avec luy ceux qui

qui se sont declarez les anges tutelaires de
 l'estat? peut on douter de la haute intelli-
 gence de ce Prince, qui le fait veiller inces-
 samment au bien de cette Monarchie, &
 preuoir aux remedes conuenables pour la
 guerison du mal qui la menasse, de sa dili-
 gence à chercher les moyés de s'opposer à sa
 ruine sans autre pensée? A t'il peu mieux leur
 tesmoigner son zelle qu'en prenant les ar-
 mes? pourrez vous les apeller desormais que
 les marques de sa valeur, & de cette inuinci-
 ble generosité, qui luy a tousiours donné de
 glorieux succez dans ses entreprises? ses en-
 nemis qui ne sont forts qu'en artifices & en
 ruses, qu'ont ils fait iusques aujourd'huy si-
 non de le décrier, & sa conduite, de le ren-
 dre suspect à son A. R. & au peuple, ne pou-
 uant d'ailleurs le conuaincre? Ils ont formé
 vn argument qu'ils ont creu contre luy in-
 faillible de l'entrée du Cardinal, & ont bien
 osé aduancer, que cette Eminence ne pou-
 uoit faire vne marche qui luy estoit si dan-
 gereuse, si d'ailleurs elle n'estoit appuyée du
 consentement de ce Prince, ils ont porté
 leur imposture mesme iusques sur l'Autel,
 & à deux heures prés de la reception de ses

382

lettres ils ont voulu insinuer à son A. R. & à Messieurs du Parlement qu'ils auoient des assurances certaines de cét accommodement. Je vous le demande, cher Lecteur, n'est-ce point vn attentat à la bonne foy, & à cette probitté dont ils paroissent faire profession? Enfin leur condamnation est arriüée, & dans cette requeste vous verrez combien ils ont de malice, qui ne fera que donner plus d'eclat à cét engagement de Monsieur le Prince aux interests de son A. R. du Parlement, & de tout ce qu'il y a de peuple en France. L'on vous a souuent entretenu de l'impossibilité qu'il y auoit à cette reünion, & si depuis quatre mois que Monsieur le Prince a songé à sa seureté contre les dessein de cét ennemy que l'on peut dire estre d'immortels obstacles à cette pretendüe reconciliation, que ne doit on point esperer de son courage à venger la querelle de tout vn Royaume, dont il a affermy si souuent la gloire aux despens de sa vie & de son sang? De fait au moment qu'il a aduis que son A. R. s'est declaré contre ce perturbateur du repos public, il luy offre sa personne & tout ce qui despend de luy, & sans qu'il ait eu le loy

fir d
tous
fr
espr
resta
vous
les fa
utira
de pr
les m
sonn
l'inn
comp
veng
secou
dette
entre
mais
men
crua
auec
pres
la ter
ne se
pillag
uertu

fir d'enescrire à ses amis, il se trouue que de
 tous costez ils viennent ou enuoyent s'of-
 frir à son A. R. pour concourir d'vn mesme
 esprit à l'extinction de cét homme, & au
 retablissement de la liberté & de la paix, si
 vous desirez des preuues plus singulieres il
 les faut attendre du temps, qui vous descou-
 urira combien le sentiment d'interests, ou
 de preuention nuit aux desseins des sages, &
 les maux qui deriuent d'vne source si empoi-
 sonnée. Dieu qui a promis la protection à
 l'innocent soustiendra les armes de cét in-
 comparable Heros, qui sont bien moins vne
 vengeance des iniures qu'il a recsues qu'vn
 secours qui est offert à la France pour se
 defendre de l'oppression d'vn estrangier qui
 entre à main armée pour se iustifier, dit-il,
 mais plutost pour trouuer dans l'espanche-
 ment du sang des peuples dequoy saouler sa
 cruauté & satisfaire son ambition. Il porte
 avec le fer & le feu l'or & l'argent, par des
 presens qu'il fait conduire pour surprendre
 la tendre ieunesse de nostre Monarque, &
 ne se soucie point de sacrifier ses voleries, &
 pillages passez pourueu qu'il se fasse vne ou-
 uerture certaine à des exactions qui le des-

383
128

que vous fait Monsieur le Prince lors le
 bon plaisir de S. A. R.

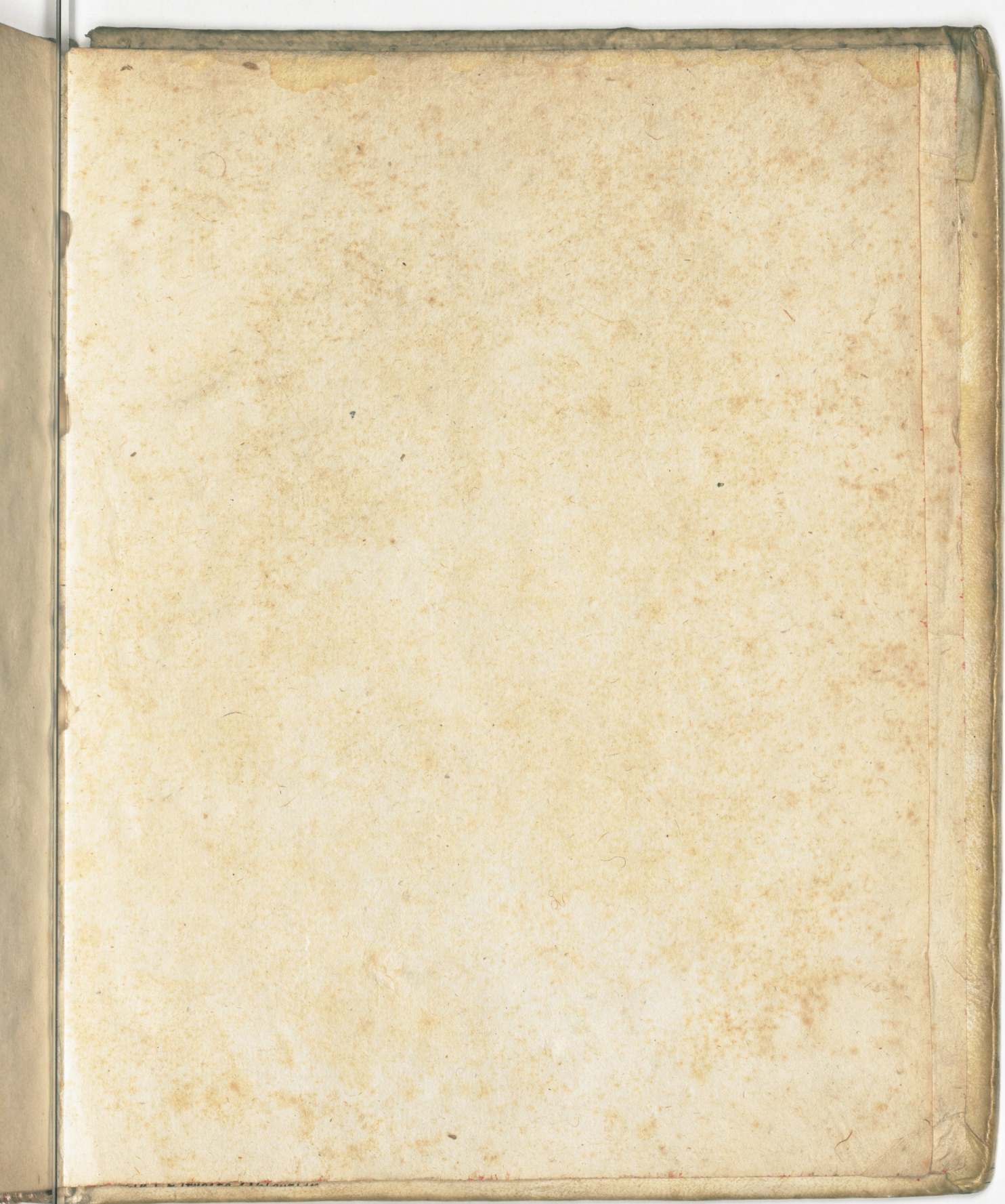
384

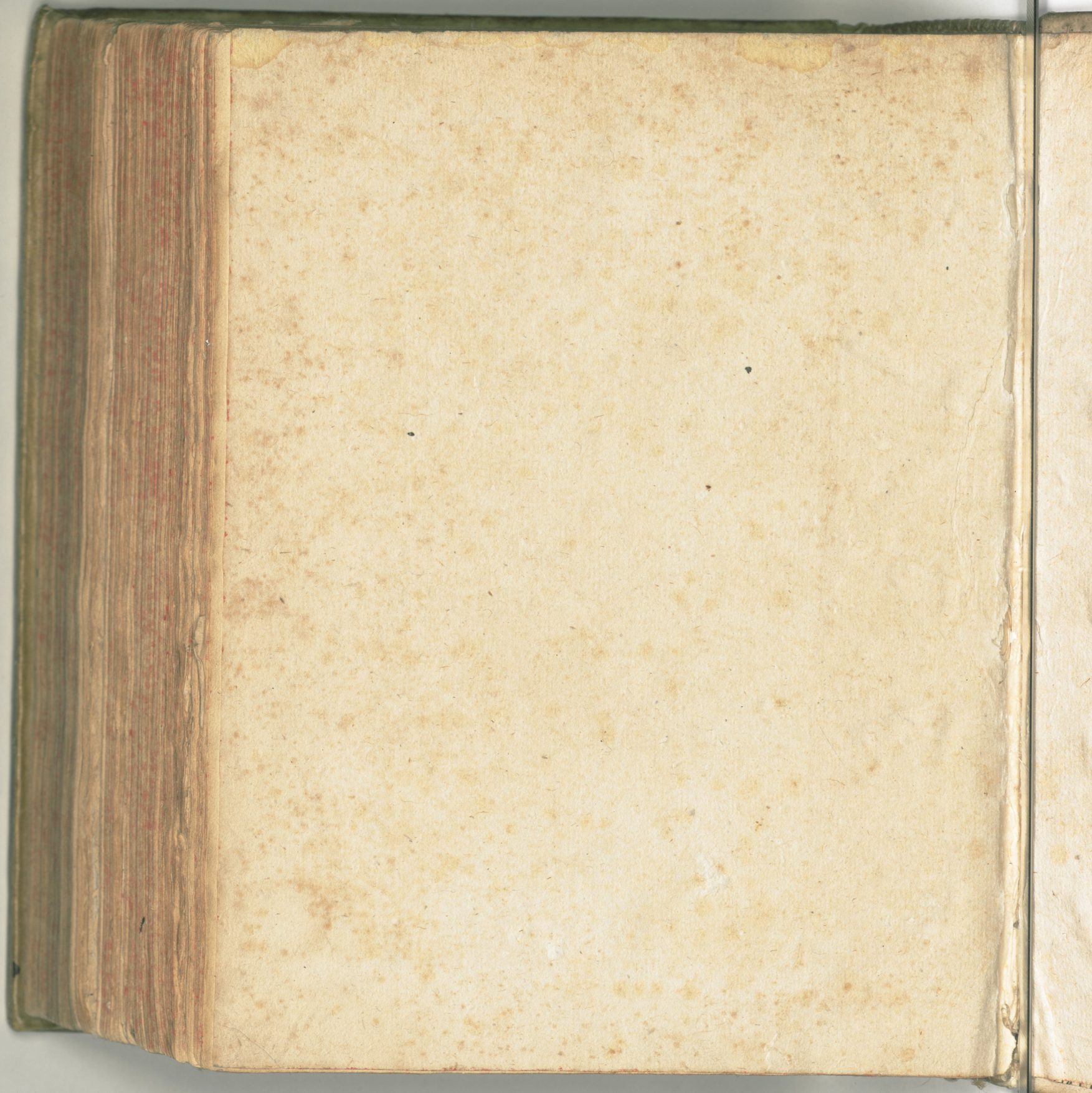
dommageront plus amplement, & luy fourniront vne voye infailible à la vengeance de ses pretendus ennemis. L'action dont vous receustes auant-hier la nouvelle exercée si iniurieusement contre deux de vos Senateurs; que vous apprend elle sinon de tout craindre de ce retour, & de ne refuser aucun des moyens qui vous sont proches, & quand vous paroissez delicats pour les executer, que faites vous que desarmer vos protecteurs, & vous exposer sans defence à tout ce que cet Estranger voudra entreprendre contre vostre bien & vostre vie? vous auez paru zelé, en vne occasion moins necessaire, & le blocus de Paris n'a esté qu'un essay de ce qu'il vous prepare si S. A. R. & Monsieur le Prince ne prennent vostre protection.

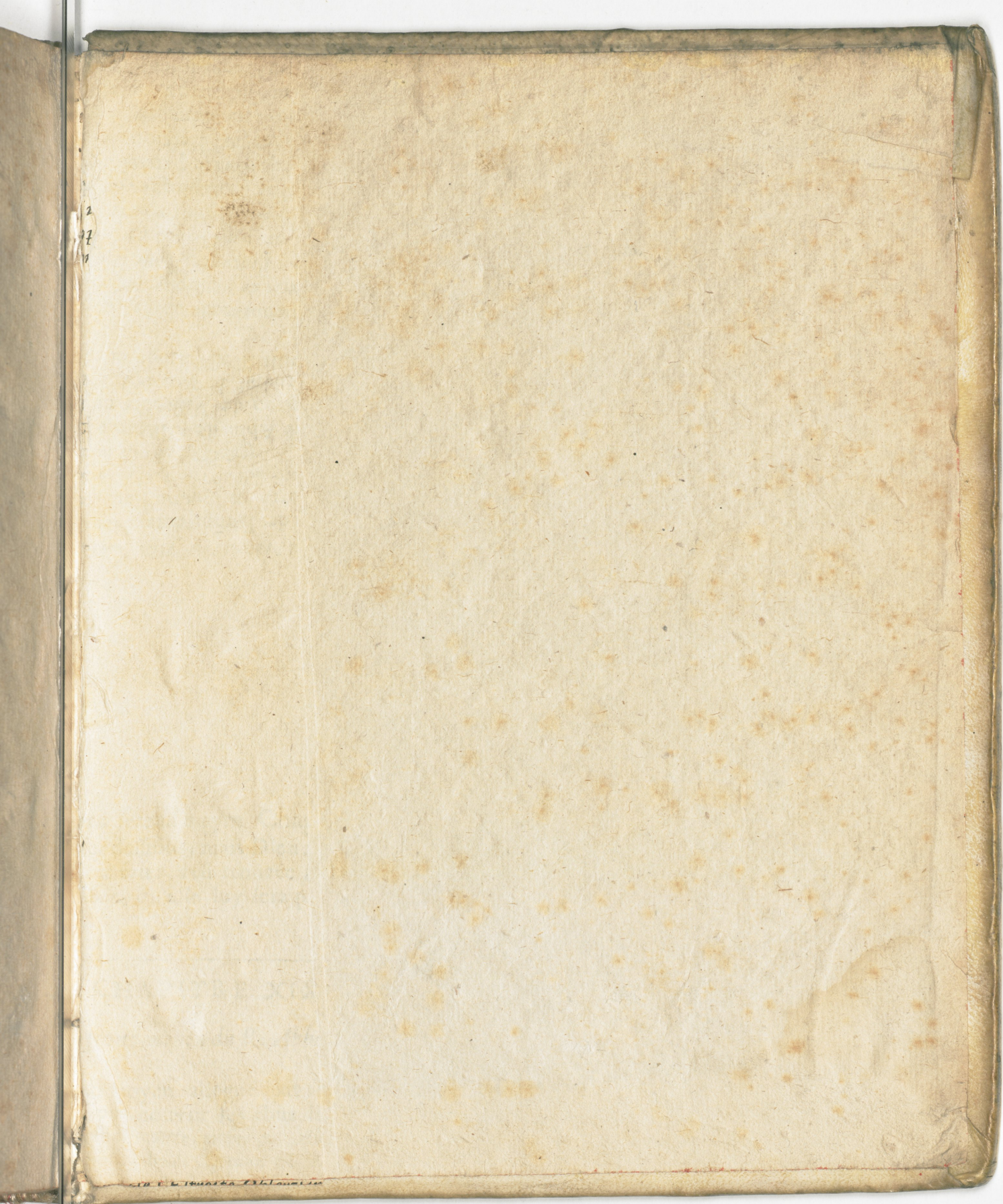
Non, mon cher Lecteur, ie ne veux point vous persuader de deslier vostre bourse vous estes le premier Iuge de vos interests, & scauez combien vous importe d'estre defait de cet homme, ie ne vous demande autre chose sinon de vous destromper serieusement de toutes les impostures passées, & d'embrasser constamment les offres que vous fait Monsieur le Prince sous le bon plaisir de S. A. R.

664

666.







2
27
17

